

# PRIME COVID-19 : Des primé·es et des dé-primé·es ou comment diviser pour mieux régner !

Melun, le 9 juillet 2020

Les bénéficiaires de la prime Covid-19 viennent de recevoir un mail de nos anciens ministres. Il·elles connaissent donc désormais le montant qu'il·elles vont percevoir à la fin du mois (soit 330 € soit 1 000 €). Et celles et ceux qui n'ont pas reçu de mail, savent désormais qu'il·elles ne toucheront pas de prime alors qu'il·elles se sont également mobilisé·es pendant cette période exceptionnelle !

Depuis le début de l'annonce de cette prime, Solidaires Finances Publiques s'y est opposé, car nous savions que son attribution serait sélective, arbitraire donc fondamentalement injuste et qu'elle allait créer des tensions, des divisions dans les collectifs de travail. Et pour cause : seuls 30 % des agent·es pourront en bénéficier et se partager l'enveloppe allouée à la DDFiP 77. Et cette prime Covid-19 préfigure ce que sera la future rémunération au mérite et l'opacité qui présidera en la matière !

## L'opacité et l'inégalité de traitement

Pour un minimum de transparence, nous avons demandé à la Direction de fournir aux organisations syndicales du département la répartition par services et par grades, ainsi que les critères retenus pour les bénéficiaires. À ce jour, malgré nos demandes lors des audioconférences des 5 et 12 juin, puis une relance lors du CTL du 25 juin, la Direction ne nous a toujours pas communiqué les informations demandées alors que nous avons obtenu l'accord du Directeur Départemental pour leur communication.

Lorsque nous avons dénoncé les inégalités de traitement qu'allait générer le versement de cette prime et les répercussions qu'il risquait d'y avoir dans les services, la Direction nous a répondu qu'il s'agit bien de faire de la discrimination afin de récompenser les plus méritants.

La Direction Générale prévoit de verser cette prime à 30 % des agent·es. À la DDFiP 77, la Direction étant toujours à la pointe de l'exécution exagérée des notes de la Centrale, ce sont environ 400 agent·es qui vont percevoir cette prime soit 28 % de l'effectif global du département. Lors du CTL du 25 juin nous avons donc demandé à la Direction de procéder au versement des 2 % restants, sans que celui-ci n'aboutisse.

## Le droit à l'information et la prise de responsabilité

La DDFiP 77 doit faire face à ses responsabilités. Pour Solidaires Finances Publiques 77, les agent·es ont le droit de connaître les critères d'attribution de cette prime. La Direction doit clairement expliquer les choix qui ont été opérés entre les agent·es.

Nous vous proposons donc d'envoyer une demande d'explication au Pôle Pilotage et Ressources : [ddfip77.pilotageressources@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip77.pilotageressources@dgfip.finances.gouv.fr).

Pour Solidaires Finances Publiques 77 la reconnaissance du travail des fonctionnaires doit passer avant tout par la fin du gel du point d'indice et de sa revalorisation des carrières et un volume de promotions conséquent.